



## MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ

### AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, QUE :**

Le conseil municipal a adopté le 6 décembre 2021 la résolution 2021-172 « Calendrier des séances du conseil »

ATTENDU QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Martine Chrétien, appuyé par Monsieur Rémi Brassard et résolu unanimement :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2022. Ces séances se tiendront le lundi et débiteront à 19 h 30.

10 janvier 2022	4 juillet 2022
7 février 2022	1er août 2022
7 mars 2022	12 septembre 2022
4 avril 2022	3 octobre 2022
2 mai 2022	7 novembre 2022
6 juin 2022	5 décembre 2022

**Donné à Saint-André ce 8<sup>ème</sup> jour du mois de décembre 2021**

Catherine Asselin  
Directrice générale/greffière-trésorière

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Catherine Asselin, directrice générale/greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-André-du-Lac-Saint-Jean, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits prescrits par la municipalité, ce 8e jour du mois de décembre 2021, entre 9 h et 16 h.

Catherine Asselin  
Directrice générale/greffière-trésorière